



## COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 04 JUIN 2021

Membres électeurs : 52  
Membres électeurs présents : 24  
Pouvoirs : 7  
Membres électeurs votants : 31  
Vote : - Pour : 31  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

### Délibération N° 2021/07

#### ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

**CONSIDERANT** le projet de SDAGE 2022-2027.

**CONSIDERANT** les observations, faites en séance ;

**Adopte** à l'unanimité la feuille de route de la commission des finances.

Saint-Denis, le

Le président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité,